

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Sonia ESNULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Christelle ESNULT, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Louise MOREAU et Monsieur Jean-Charles OLIVE

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants .....	24

**ABSENTES** : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Frank GUILLAUDEUX

-----

<b>DCM n°152/2023 - 4.2.1</b>	<b>Personnel communal - ouverture de trois postes non permanents</b>
-------------------------------	--

Rapporteur : Madame GILLOT

*Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent pour renforcer l'équipe chargée du service et de la surveillance des enfants sur le temps de la restauration scolaire au groupe scolaire Jules FERRY,*

*Considérant que cette demande est justifiée par l'augmentation importante des effectifs,*

*Considérant que plusieurs enfants en situation de handicap ont besoin d'un accompagnement individualisé pendant le temps de la restauration scolaire, accompagnement dispensé par deux agents spécialisés (Agent accompagnant des Enfants en Situation de Handicap - AESH),*

Il est proposé d'ouvrir trois postes comme suit :

Filière / grade / indice majoré	Type de contrat	Quotité de travail DHS	Période
Technique - un adjoint technique territorial - indice majoré 361	Accroissement temporaire d'activité	1 heure 30 par jour de restauration scolaire	Du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 inclus
Technique - un adjoint technique territorial - indice majoré 361	Accroissement temporaire d'activité	50 minutes par jour de restauration scolaire	Du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 inclus
Technique - un adjoint technique territorial - indice majoré 361	Accroissement temporaire d'activité	50 minutes par jour de restauration scolaire	Du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 inclus

Madame NYS rappelle que la prise en charge des enfants en situation de handicap sur le temps de restauration scolaire incombe financièrement à la collectivité, cela n'est désormais plus pris en charge par l'éducation nationale. Du fait de la présence d'une classe-ULIS au groupe scolaire Jules FERRY, la commune est d'autant plus confrontée à ce besoin avec la présence d'enfants qui ne sont pas autonomes et qui nécessitent un accompagnement spécifique.

Monsieur VANDAELE demande si le coût agent supplémentaire que cela engendre sera pris en compte dans le calcul du prix de revient d'un repas. Il est répondu que oui, comme cela a déjà été le cas cette année.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **OUVRE** à titre non permanent les postes tels que proposés dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

*Les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits sur le chapitre 012 du budget 2023 de la commune.*

Délibération publiée le 25 juillet 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Frank GUILLAUMEUX**



Envoyé en préfecture le 24/07/2023  
Reçu en préfecture le 24/07/2023  
ID : 044-200078079-20230717-DCM\_152\_2023-DE